



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Communiqué de presse

Date 27 juin 2009

« La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Réuni à Séville, le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO a inscrit la candidature suisse « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » au Patrimoine mondial de l'UNESCO en saluant la qualité du dossier. Ces deux villes sont reconnues comme exemples exceptionnels d'ensembles urbains entièrement dédiés à l'horlogerie. Le comité a donc suivi la récente recommandation de l'organisation ICOMOS (International Council on Monuments and Sites). Grâce à cette nouvelle inscription, la Suisse possède dès à présent dix sites universellement reconnus. La nomination au Patrimoine mondial marque le couronnement d'un travail de longue haleine mené par le comité de candidature, les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que le Canton de Neuchâtel, en collaboration avec la Confédération.

«La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger »

La candidature « La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger » a été présentée à l'UNESCO en qualité de site urbain. La Confédération suisse a déposé cette candidature à la fin de l'année 2007.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des témoins singuliers et exceptionnels du développement, durant toute la période industrielle, d'un urbanisme qui marie, en un lien intime et planifié, entreprises horlogères et lieux d'habitation. De deux villages situés à 1000 mètres d'altitude, ils sont devenus, en l'espace de quelques décennies, deux villes industrielles forgées et façonnées par et pour l'horlogerie, deux centres mondiaux de l'horlogerie.

UNESCO – plus de 850 sites au Patrimoine mondial...

La Convention de l'UNESCO concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel a été ratifiée par la Suisse en 1975. Son objectif principal est de protéger et conserver les réalisations culturelles extraordinaires et les phénomènes naturels exceptionnels en les plaçant sous la protection de l'humanité tout entière.

...dont dix en Suisse

La liste du Patrimoine mondial comportait jusqu'ici neuf sites suisses. La vieille ville de Berne, le couvent de Saint-Jean-des-soeurs à Münstair et le couvent de Saint-Gall sont les premiers sites inscrits à l'UNESCO, il y a 26 ans. Les trois châteaux et les murailles de Bellinzone, la région Alpes suisses Jungfrau-Aletsch, le Monte San Giorgio, le vignoble de Lavaux, les Chemins de fer rhétiques et le haut lieu tectonique suisse Sardona sont eux entrés au patrimoine mondial entre 2000 et 2008.

Conférence de presse le 29 juin 2009

Les représentants des médias nationaux sont conviés, et ce communiqué tient lieu d'invitation, à une conférence de presse qui se déroulera le 29 juin 2009, à 10h30 dans la tour Espacité (place Espacité 1), salle des commissions, 13e étage, à La Chaux-de-Fonds. Fraîchement revenus de Séville, Didier Berberat et Denis de La Reussille, respectivement présidents de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de la Ville du Locle, pourront présenter en détail la discussion du dossier et leurs impressions. Les journalistes pourront également consulter le dossier de candidature et, à l'issue de la conférence de presse, ils auront l'occasion de prendre part à une visite guidée des sites marquants de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Intervenants à la Conférence de presse :

- Jean-Frédéric Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture (signification de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO)

- Didier Berberat, président de la Ville de La Chaux-de-Fonds (sens de l'inscription pour la ville et commentaires au retour de Séville)
- Denis de La Reussille, président de la Ville du Locle (sens de l'inscription pour la ville et commentaires au retour de Séville)
- Jean Studer, président du Conseil d'Etat neuchâtelois (importance de l'inscription de « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger » pour le canton de Neuchâtel)
- Jean-Daniel Jeanneret, chef de candidature (présentation du dossier).

Fête populaire spontanée en soirée

Ce soir, une fête populaire se tiendra dans les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Un point presse sera organisé dans les deux villes durant la fête. Vous trouverez à ce propos plus d'informations sur le site www.urbanismehorloger.ch, sur les sites des deux villes www.chaux-de-fonds.ch et www.leloclle.ch ou auprès des chargés de communication des deux villes. Une cérémonie officielle aura lieu le 6 novembre 2009.

Informations :

Office fédéral de la culture: Cheffe communication : Anne Weibel, tél. 079 662 05 21

Chef de candidature : Jean-Daniel Jeanneret, tél. 078 703 59 08

Ville de La Chaux-de-Fonds : Chargé de communication, Rémy Gogniat, 079 401 30 44

Ville du Locle : Chargé de communication, Bernard Vaucher, 079 213 36 39

Canton de Neuchâtel : Chargée de communication, Corinne Tschanz, 079 466 89 69

Pour des informations complémentaires, veuillez aussi consulter : le site de l'OFC www.bak.admin.ch «actualités», où vous trouverez également une galerie d'images à télécharger

Adresse web du site inscrit : www.urbanismehorloger.ch